



La lettre des PLP d'Aquitaine

Mon choix c'est l'Unsa !

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

Christian BASSET	L.P. Dassault à MERIGNAC Secrétaire Académique Elu au CTA
Abderrahim EL MOUAHID	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Elu à la CAPA des PLP
Sylvie BERGEON	LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC Elue à la CAPA des PLP
Alain BROUSSE	SEGPA du Collège La Rocal à BON ENCONTRE Elu à la CAPA des PLP
Fouzia ZNOUBA	LP La Morlette à CENON Elue à la CAPA des PLP
Catherine AMBEAU	S.E.P. Victor Louis à TALENCE Responsable Académique Jeunes Enseignants

N°11
17 octobre 2013



Concours de recrutement session 2014

Derniers jours pour les inscriptions.

[Lire la suite](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article663) (http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article663)

EFFECTIFS ELEVES

Hausse en LP et SEP

	Constat 2012	Constat 2013	Evolution en nombre	Evolution en %
ULIS de LP	101	190	+89	+88,1
3 PPRO	1 092	1 128	+36	+3,3
CAP 1an	80	72	-8	-10
1 CAP 2 ans	1 953	1 921	-32	-1,6
2 CAP 2 ans	1 732	1 696	-36	-2,1
1 BMA	34	38	+4	+11,8
2 BMA	33	34	+1	+3

	Constat 2012	Constat 2013	Evolution en nombre	Evolution en %
2e PRO	6 756	6 831	+75	+1,1
1ère PRO	6 558	6 585	+27	+0,4
T PRO	5 752	6 176	+424	+7,4
M.C.	473	381	-92	-19,5
Total Voie Pro	24 564	25 052	+488	+2

Le constat des effectifs à cette rentrée montre une augmentation de 2 % du nombre d'élèves, soit +488 élèves. A noter qu'elle concerne les cinq départements de l'académie. Ce pourrait être une bonne nouvelle si cette hausse ne concernait essentiellement, en dehors des 89 élèves supplémentaires d'ULIS, que la Terminale professionnelle (+424). Y a-t-il lieu de s'en réjouir quand cette augmentation est alimentée en grande partie par les redoublants (2,7 % en 2011 ; 4 % en 2012 ; 4,7 % en 2013). La chute importante en Mentions Complémentaires (-19,5 %) est la conséquence des fermetures survenues pour la M.C. "Aide à Domicile". Les effectifs sont en légère régression en CAP. Les comparaisons des chiffres entre les niveaux 2012 et les niveaux supérieurs 2013 montrent que les déperditions d'élèves entre les niveaux restent trop fortes. Que deviennent ces élèves décrocheurs ? Malheureusement une partie d'entre eux quitte le système scolaire et se retrouvera sur le marché du travail sans même un diplôme de niveau V.

Légère baisse en SEGPA

	Constat 2012	Constat 2013	Evolution en nombre	Evolution en %
6ème	989	904	-85	-8,6
5ème	1 160	1 153	-7	-0,6
4ème	1 251	1 245	-6	-0,5
3ème	1 246	1 232	-14	-1,1
Total	4 646	4 534	-112	-2,4

La baisse concerne les effectifs de 6ème, ce qui entraînera de fait un recul pour les autres niveaux dans les années à venir. Nous surveillons de près cette évolution sachant que l'administration répète souvent que le taux d'élèves scolarisés en SEGPA dans notre académie est plus élevé que dans les autres. A noter que c'est presque exclusivement le département de la Gironde (-97) qui est responsable de l'érosion enregistrée. A noter que le pourcentage des élèves de 3ème SEGPA qui s'orientent en première année de CAP est en constante augmentation depuis 3 ans. Il atteint 44,4 % à cette rentrée.

Affectation sur poste d'adaptation

Le dispositif "poste adapté" est une solution temporaire qui permet à un collègue en difficulté pour raison de santé d'être affecté sur un poste adapté à sa situation.

Ce dispositif d'une durée maximale de 3 ans doit lui permettre de retrouver la capacité d'exercer ses fonctions ou d'envisager une autre activité professionnelle.

Les collègues qui souhaitent être maintenus sur un poste adapté ou qui souhaitent formuler une première demande peuvent s'inscrire via Internet

du lundi 30 septembre 2013 au mardi 12 novembre 2013
à l'adresse suivante : <http://www.ac-bordeaux.fr/emprea>

Le dossier papier que vous recevrez à l'issue de l'inscription devra être établi en 4 exemplaires, chacun de ces exemplaires devant être accompagné d'une lettre manuscrite présentant une ébauche du projet professionnel précis.

La date limite de retour des dossiers papiers via votre chef d'établissement est fixée au :

Vendredi 29 novembre 2013

Il est conseillé de ne pas attendre cette date limite pour déposer les dossiers.

Pour plus d'infos : [lire notre article](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article673) (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article673>)

Congé de formation professionnelle 2014/2015



La campagne pour le congé de formation est lancée. La saisie des candidatures se fait en ligne

du lundi 4 novembre 2013 au lundi 2 décembre 2013 inclus

à l'adresse suivante : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/confor>

Les dossiers complets seront à transmettre via la voie hiérarchique au plus tard

le vendredi 13 décembre 2013

Conditions à remplir :

- Etre titulaire ou non titulaire en activité en 2013-2014
- Avoir accompli l'équivalent de 3 années de service
- Ne pas participer au mouvement inter-académique 2014, ni au mouvement spécifique national

Pour plus d'infos : [lire l'article et la circulaire rectorale](http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article676) (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article676>)

Votre Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le DIF s'adresse aux titulaires comme aux non titulaires qui ne sont pas en congé formation pendant l'année 2013-2014. Il permet à chacun de capitaliser 20 h de formation par an, cumulables sur 6 ans pour atteindre un total de 120 h max. En cas de temps partiel, les 20 h sont proratisées. Le DIF existe depuis 2007. Ceux d'entre vous qui ne l'ont pas encore utilisé ont donc 120 h de formation acquises.

Comment utiliser ces heures de formation ?

Plusieurs solutions sont possibles. Vous pouvez utiliser votre DIF :

- Dans le cadre du PAF, pour permettre l'approfondissement de compétences techniques ou l'acquisition de nouvelles, destinées à faciliter la mise en oeuvre d'une réforme, soit la formation de type 2. Le DIF peut également servir pour approfondir la culture professionnelle ou pour élargir ses compétences dans le cadre d'un projet professionnel impliquant une mobilité, soit la formation de type 3.

L'inscription à ces 2 types de formation est à la seule initiative des personnels, après accord de leur hiérarchie.

Le formulaire à remplir est annexé à la circulaire rectorale du 4 octobre 2013 et à envoyer au Rectorat, SARH, 5 rue Joseph de Carayon Latour, CS 81499, 33060 BORDEAUX CEDEX ou par mail : ce.sarh@ac-bordeaux.fr

AVANT LE 30 AVRIL 2014

- Vous pouvez aussi mobiliser votre DIF en dehors du PAF. Dans ce cas, la formation doit se dérouler en dehors du temps de travail et est alors indemnisée à hauteur de 50 % du traitement horaire sous certaines conditions de forme. Elle peut relever du CNED, CNAM, établissement d'enseignement supérieur, etc... Entrent dans ce cadre, la VAE et le bilan de compétence, la préparation aux concours.

Pour plus d'infos : [lire la circulaire rectorale](http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article678) (<http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article678>)

Enquête : vie de TZR !

Etre TZR, c'est souvent être confronté à des situations complexes et à des conditions de travail plus difficiles. A cette rentrée, des collègues ont été confrontés à des situations particulièrement pénibles.

[Je remplis l'enquête](http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article671)

(<http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article671>)



Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

[>>adhérer au SE-UNSA](#)

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.